

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

COMPÉTITIVITÉ



---

PROGRAMME 363

**COMPÉTITIVITÉ**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Alban HAUTIER

*Sous-directeur à la direction du budget*

Responsable du programme n° 363 : Compétitivité

La reconquête de la compétitivité et la résilience économique de la France sont des objectifs clé du plan « France Relance ». Au-delà de la baisse des impôts de production, des moyens significatifs sont déployés au service de ces objectifs, en particulier par le programme 363 «Compétitivité» de la mission «Plan de relance». Les enjeux de ce programme couvrent : accompagner les entreprises pour la localisation de leur production à forte valeur ajoutée sur le territoire français afin de créer de nouveaux emplois et de sécuriser les approvisionnements critique de certaines chaînes de valeur d'intérêt stratégique; des attentions spécifiques sont portées au secteur du spatial et à l'aéronautique ; faciliter le financement des entreprises ; faciliter leur accès à l'export ; contribuer à la modernisation de l'État et des territoires, en particulier par une action résolue de mise à niveau numérique ; soutenir le secteur culturel, facteur d'attractivité pour la France.

Dans le contexte de la crise sanitaire, le premier objectif poursuivi par le programme « Compétitivité » est le financement des entreprises , ainsi que la restauration de leur capacité d'investissement. A ce titre, l'État intervient en premier lieu en encourageant l'octroi aux entreprises françaises de prêts participatifs relance et d'obligations relance par la mobilisation de sa garantie (qui couvrira jusqu'à 30 % des pertes sur ces financements). **L'État intervient également directement par l'ouverture de crédits budgétaires, à la fois par le biais d'un soutien à l'action de Bpifrance pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement dans le financement des TPE, PME ou ETI, mais aussi par le biais d'un abondement de fonds régionaux d'investissement pour renforcer le capital des PME dans les territoires (action n°1).** La pérennité des entreprises aidées fera l'objet d'un suivi à terme, au même titre que l'effet de levier sur le volume des capitaux déployés par les véhicules d'investissement garantis.

Un objectif spécifique de relocalisation de la production industrielle dans les territoires est poursuivi au titre de la **souveraineté technologique et de la résilience de l'économie (action n°2)**, dans la continuité d'actions engagées dès 2020. Deux leviers sont identifiés au soutien direct de la relocalisation : un fonds de soutien aux projets d'investissements industriels dans les territoires, dans le cadre d'une démarche menée conjointement par l'État et les Régions et animée dans le cadre du programme « Territoires d'industrie » ; une enveloppe pour soutenir plus particulièrement des investissements ciblés sur cinq secteurs stratégiques que sont la santé, les intrants critiques pour l'industrie, l'électronique, l'agroalimentaire et les applications industrielles de la 5G. Par ailleurs, des mesures spécifiques sont financées à destination du secteur spatial (investissement dans la recherche duale) et plus globalement de la recherche, avec un dispositif de préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement. L'objectif poursuivi est la sécurisation des approvisionnements dans les secteurs stratégiques et le soutien l'emploi industriel, qui pourra notamment être mesuré par le nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales.

Par ailleurs, un **plan de soutien à l'export (action n°3)** est déployé : un accompagnement est apporté aux PME et ETI dans leur stratégie à l'export, dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux afin d'améliorer la balance commerciale française. L'intensité et le ciblage de ces mesures additionnelles de soutien à l'export s'illustre en particulier par le nombre de missions de volontariats internationaux débutées dans les PME et ETI grâce à la mise en place du chèque relance V.I.E et par l'impact sur le courant d'affaires du chèque export.

En outre, les crédits du plan de relance pour le financement de fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP) permettent de renforcer le soutien aux entreprises françaises qui souhaitent se positionner en amont de grands projets d'infrastructures ou de services dans les pays en développement ou les accompagner dans leur transition écologique.

La **mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises (action n°4)**, ainsi que la modernisation des administrations régaliennes, constituent un enjeu central de modernisation au service de l'objectif de compétitivité porté par le programme. Un grand plan d'action pour moderniser les infrastructures numériques de L'État, des territoires et des entreprises est ainsi financé, notamment par le biais d'appels à projets, avec deux objectifs distincts : monter en gamme pour les TPE, PME et ETI, grâce à un accompagnement vers les technologies de l'industrie du futur ou encore les solutions d'intelligence artificielle ; améliorer le service public pour L'État et les collectivités, à la fois par

la qualité de vie au travail, par l'efficacité de l'action publique et par l'amélioration de la relation entre les usagers et ces services, par le biais d'un effort sans précédent en faveur des infrastructures et des équipements sur tous les territoires pour le confort des agents et des usagers.

Enfin, le **secteur culturel (action n°5)** fait l'objet de mesures spécifiques de soutien et d'investissement à la hauteur de l'impact de la crise et de l'enjeu que représente le secteur pour l'économie et l'attractivité de la France. Les aides au secteur culturel comprennent des mesures de soutien aux opérateurs culturels, au secteur du cinéma, de la presse et du livre, de la musique et du patrimoine, notamment sur le chantier de restauration de Villers-Cotterêts et en faveur des cathédrales.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance</b>
INDICATEUR 1.1	Taux de consommation des crédits
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité</b>
INDICATEUR 2.1	Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées
INDICATEUR 2.2	Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel</b>
INDICATEUR 3.1	Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Soutenir les entreprises à l'export</b>
INDICATEUR 4.1	Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI
INDICATEUR 4.2	Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat</b>
INDICATEUR 5.1	Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF

1 – Assurer la mise en œuvre rapide du volet Compétitivité du plan de relance

### INDICATEUR

1.1 – Taux de consommation des crédits

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux de consommation des AE	%	Sans objet	Sans objet	100	82	100	Sans objet
Taux de consommation des CP	%	Sans objet	Sans objet	100	93	83	Sans objet

#### Précisions méthodologiques

Source des données : Chorus pour les données de consommation et pour les crédits ouverts.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision actualisée pour 2021 est calculée en tenant compte des prévisions de consommation de crédits d'ici fin 2021, par rapport aux crédits ouverts par la LFI 2021 ainsi qu'aux modifications intervenues par le biais des reports de 2020, des ajustements opérés par la première loi de finances rectificatives pour 2021 ainsi que des décrets de transfert prévus ou déjà réalisés. Cette prévision de dépenses est notamment susceptible d'évoluer au regard des dernières décisions de redéploiements, dont l'impact sur chaque programme de la mission « Plan de relance » sera précisé par le biais du PLFR de fin de gestion pour 2021.

### OBJECTIF

2 – Assurer la contribution des garanties publiques au soutien de la compétitivité

Cet objectif permet de mesurer l'efficacité des dispositifs de soutien aux entreprises portés par Bpifrance, qui accompagne les PME lors de leur création, de leur transmission et tout au long de leur développement en favorisant leur accès au financement. Bpifrance intervient en garantie pour favoriser la prise de risque des réseaux bancaires et des fonds d'investissement, en supportant, grâce aux dispositifs de fonds de garantie, une part du risque. Cette garantie, qui porte sur une fraction variable du risque, doit être un élément déclencheur de la décision de financement des banques et de l'investissement des fonds.

Ces interventions ont vocation à combler les défaillances du marché qui peuvent exister dans certains cas, notamment pour le financement des TPE, PME ou ETI, sans pour autant se substituer à l'intervention des acteurs privés. Les indicateurs de performance doivent permettre d'apprécier si les soutiens financiers apportés par Bpifrance sont ciblés sur les entreprises dont la croissance est limitée par leur capacité de financement et de mesurer l'effet des garanties sur le volume d'investissement déployé par les fonds dans les entreprises. Ils illustrent la capacité de Bpifrance à être un facteur de croissance pour les entreprises financées et un facteur d'accélération de déploiement des capitaux dans l'économie pour les fonds soutenus.

**INDICATEUR****2.1 – Écart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Écart entre le taux de pérennité à 3 ans des entreprises nouvelles aidées par Bpifrance financement l'année de leur création et le taux de pérennité à 3 ans des entreprises créées en France	points	12,9		8	5,8	6	8

**Précisions méthodologiques**

Depuis 2012, les règles de calcul de la survie des entreprises bénéficiaires sont harmonisées avec celles retenues par l'INSEE pour calculer la survie des entreprises françaises. Les dates des événements publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales / BODACC (disponible depuis 2005) qui qualifient la cessation d'activité sont désormais utilisées à la place de la date de mise en jeu de la garantie.

Périmètre des entreprises analysées :

- *Entreprises soutenues* : ensemble des entreprises soutenues en garantie par Bpifrance Financement l'année de leur création, hors entreprises entrant dans le dispositif « Prêt à la création d'entreprise ». Sont exclues les entreprises dont la date de création est inconnue, les holdings, les sociétés civiles immobilières et les entreprises du secteur agricole.
- *Population de comparaison* : population de l'enquête *Système d'information sur les nouvelles entreprises / SINE*.

Définition de la survie : une entreprise est considérée pérenne à la date t si elle exerce une activité économique à cette date.

- *Pour les entreprises aidées* : le taux de survie est déterminé par le nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création pour lesquelles aucune liquidation, dissolution, radiation ou vente définitive n'a été prononcée dans les trois ans suivant l'intervention, rapporté au nombre d'entreprises aidées au cours de leur année de création.
- *Pour la population de comparaison* : il s'agit du taux de survie INSEE issu de l'enquête SINE.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

L'objectif de cet indicateur est de montrer que l'action de Bpifrance s'inscrit dans la durée en soutenant des structures et des emplois économiquement viables, qui peuvent se maintenir y compris bien après son intervention. Il mesure l'impact économique de la garantie sur la pérennité des entreprises en T+3. Le périmètre couvre cette fois-ci l'ensemble des fonds (développement, transmission, trésorerie et création).

Le résultat 2021 indique que le taux de survie à trois ans des entreprises créées et soutenues par Bpifrance en 2018 est de 5,8 points supérieur à celui des entreprises similaires, estimé sur la base de la dernière enquête INSEE disponible sur la survie des entreprises en création. Une légère augmentation paraît atteignable, au vu de la meilleure connaissance économétrique et opérationnelle du dispositif par Bpifrance après les travaux sur le sujet.

**INDICATEUR****2.2 – Suivi des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance	M€	Sans objet		>100	>200	>300	>300

**Précisions méthodologiques**

Source des données : Données Bpifrance.

Périmètre : Ensemble des véhicules d'investissement ayant contracté avec Bpifrance afin de bénéficier du dispositif de garantie en fonds propres.

Modalités de calcul : Agrégation des volumes de capitaux déployés par les véhicules d'investissement.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'objectif de cet indicateur est de mesurer les capitaux effectivement déployés par les véhicules d'investissement qui bénéficient de la garantie en fonds propres de Bpifrance. Compte-tenu du paramétrage de cette garantie, il est possible de couvrir 1,2 Md€ d'investissements en fonds propres cumulés. L'hypothèse sous-jacente est celle d'une montée en puissance en 2021 avec 50 M€ de risques autorisés puis 150 M€/an de risques autorisés sur les autres années ce qui justifie les objectifs suivants :

- > 200 M€ pour l'actualisation de 2021 sur la base de :
  - l'activité classique de garantie de fonds propres (GPFR) 2021 de 50M€ de garantie qui représente 100 M€ de capitaux déployés, sur la base d'une quotité de 50% de garantie généralement appliquée (hors entreprises de moins de 3 ans pour lesquelles la quotité appliquée est de 70%) ;
  - le dispositif FIG (ancien dispositif doté par la CDC et couvrant la production jusqu'au 30/06/2021) de 50 M€ capacité en risque à 50%, soit 100M€ de fonds propres déployés.
  
- > 300 M€ pour 2022 sur la base de la seule garantie de fonds propres mais dotée à 150M€ et une quotité généralement appliquée de 50% (hors entreprises de moins de 3 ans pour lesquelles la quotité appliquée est de 70%) soit  $150 \text{ M€} \times 2 = 300 \text{ M€}$  de capitaux déployés par les véhicules d'investissement bénéficiant de la garantie Bpifrance.

## OBJECTIF

### 3 – Sécuriser nos approvisionnements dans les secteurs stratégiques et soutenir l'emploi industriel

Sécuriser nos approvisionnements nécessite de soutenir les investissements qui permettront de renforcer notre résilience et notre souveraineté industrielle. La crise sanitaire a en effet été l'occasion de mettre en évidence des difficultés d'approvisionnement lorsque les entreprises françaises dépendaient de fournisseurs issus de pays tiers.

L'objet est de se focaliser sur certaines filières et chaînes de valeur particulièrement stratégiques afin d'accompagner les acteurs de ces chaînes de valeur dans leur démarche de sécurisation de leurs approvisionnements, de création d'activité et donc d'emplois sur le territoire français.

Cet objectif se matérialise par le soutien à l'investissement des projets de relocalisation dans les secteurs critiques (agro-alimentaire, santé, électronique, intrants industrie, 5G) : créations de nouvelles unités de production, augmentation et modernisation des unités de production.

Cela passe également par un soutien aux projets de localisation de l'activité industrielle dans les territoires. En effet, 70 % de l'industrie est située en dehors des grandes agglomérations et 71 % des investissements industriels étrangers sont localisés dans des communes de moins de 20 000 habitants. La crise a profondément affecté ce tissu industriel et risque de mettre durablement à l'arrêt l'investissement dans de nombreuses entreprises. Dans le cadre du Plan de relance, il a ainsi été décidé une action au plus près des territoires, afin de soutenir ces écosystèmes industriels locaux fragilisés et d'accélérer leurs projets d'investissements productifs, en particulier dans les Territoires d'industrie, contribuant à la relance de l'économie, la transition de l'industrie et la relocalisation de la production sur des segments stratégiques. Il prend la forme d'un soutien aux projets d'investissement à dimension industrielle, engagés dès la fin de l'année 2020 et susceptibles d'avoir des retombées socio-économiques fortes pour les territoires. Les projets sont identifiés dans les régions. La démarche est co-construite entre l'État et les Régions, animée dans le cadre du programme Territoires d'industrie.

## INDICATEUR

### 3.1 – Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles ou territoriales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations sectorielles	Nb	Sans objet	Sans objet	20 000	55 000	Sans objet	Sans objet

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre d'emplois créés ou confortés grâce aux dispositifs de relocalisations territoriales	Nb	Sans objet	Sans objet	13 300	150 000	Sans objet	Sans objet

### Précisions méthodologiques

Source des données : BPIfrance, opérateur des dispositifs.

Périmètre : Nombre d'emplois créés ou maintenus par les entreprises bénéficiaires du dispositif.

Modalités de calcul : Sondage auprès des entreprises bénéficiaires par BPI Financement.

### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre d'emplois créés ou confortés est un indicateur d'efficacité socio-économique qui permet une mesure de l'objectif sous-jacent au lancement des dispositifs de (re)localisation et de souveraineté industrielle ouverts dans le Plan de relance. Il est à noter que toute prévision chiffrée concernant des objectifs en matière d'emploi est par nature contingente à un environnement macro-économique sujet à de forts aléas, en particulier dans une période où la situation sanitaire apparaît comme une source d'incertitude pour les acteurs économiques.

#### Relocalisations sectorielles :

Les estimations sont basées sur le nombre à août 2021 de lauréats (351 projets lauréats pour 637 M€ d'aides représentant 2,4 milliards d'€ d'investissements industriels et 41300 emplois créés ou confortés à août 2021) aux appels à projets des dispositifs de relocalisation sectorielle ouverts depuis l'été 2020. La dernière relève de l'appel à projets a eu lieu en septembre 2021. Les dossiers seront retenus d'ici fin 2021 et le nombre de bénéficiaires des dispositifs n'évoluera plus après fin 2021. Ainsi le nombre d'emplois créés ou confortés chez les bénéficiaires des dispositifs n'évoluera pas sur les années suivantes rendant les prévisions des années suivantes, 2022 et 2023, "sans objet".

#### Relocalisations territoriales :

- Prévisions 2021 actualisées :

Avec l'abondement annoncé en mars 2021, le dispositif représente désormais au total 393M€ (l'enveloppe initiale) + 157M€ (la part État de l'abondement) soit 550M€ d'aides France Relance de l'État.

Au 30 juillet 2021, on dénombre 996 lauréats pour 440M€ d'aides, avec une aide moyenne de 441k€ par projet. Il reste donc 110M€ d'aides à engager. En continuant sur cette moyenne de 440K€ par projet, on obtient donc environ 250 nouveaux projets lauréats d'ici la fin du dispositif, soit au total environ 1250 projets.

Le recensement des emplois créés et maintenus, réalisé fin juillet, faisait état de 126 000 emplois créés ou confortés pour 996 projets bénéficiaires, soit 126 emplois créés ou confortés / projet. Sur le total de 1250 projets, on arrive donc à environ 158 000 emplois créés ou confortés, qu'on peut ramener de manière conservatrice à 150 000.

Enfin, il convient de noter qu'un nouvel abondement du dispositif a été annoncé par le premier ministre en septembre 2021, ce qui conduira à 150 M€ de ressources supplémentaires pour cet appel à projets

- Prévisions 2022 et 2023 :

Le dispositif prenant fin au plus tard en septembre 2021, le nombre d'emplois créés et confortés des entreprises bénéficiaires à la fin de la seconde vague d'appels à projets n'évoluera plus rendant les prévisions des années suivantes, 2022 et 2023, "sans objet".

### OBJECTIF

#### 4 – Soutenir les entreprises à l'export

Les mesures du volet Export du Plan de relance visent à renforcer la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Les mesures portées par



## Compétitivité

Programme n° 363 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Business France, notamment les chèques VIE et les chèques relances Export, apportent un soutien financier aux PME et aux ETI dans leurs démarches de prospection à l'export et d'envoi de VIE en mission.

## INDICATEUR

## 4.1 – Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI	Nb	Sans objet		2 700	1525	Sans objet	Sans objet

## Précisions méthodologiques

Source des données : SI « Monitoring VIE » (Business France).

Périmètre : uniquement le flux de nouveaux contrats signés durant la période considérée et avec une PME ou une ETI (CA < 200 M€).

Modalités de calcul : Nombre de missions VIE engagées dans les PME et les ETI.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le nombre de missions VIE engagées dans les PME et ETI prévu en 2021 correspond au nombre total de chèques VIE prévus dans le cadre du Plan de relance pour 2021 (cible initiale de 3 000, revue à 1 695), minoré du nombre de contrats prévus à destination des grands groupes et permettant uniquement l'embauche de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV) ainsi que des jeunes issus de formations courtes (cible initiale de 300, revue à 170 en cohérence avec les arbitrages budgétaires rendus en cours d'année). Aucune cible n'est prévue en 2022 ni 2023, la mesure étant uniquement mise en œuvre en 2020 et 2021.

## INDICATEUR

## 4.2 – Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Taux d'impact en termes de courant d'affaire du chèque export	%	Sans objet		47	47	Sans objet	Sans objet

## Précisions méthodologiques

Source des données : Business France.

Périmètre : Le périmètre porte uniquement sur les clients de prestations de prospection à l'export de Business France.

Modalités de calcul : Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un CRE et déclarant avoir conclu un nouveau courant d'affaires / Nombre d'entreprises totales ayant bénéficié d'un CRE.

La méthodologie utilisée ne permet pas encore de calculer le taux d'impact des CRE engagés en 2020. En effet, les entreprises sont interrogées 6 mois après la réalisation de la prestation qui elle-même est rendue entre 4 et 5 mois en moyenne après la commande (date d'engagement du CRE) – cette durée tendant d'ailleurs à s'allonger en période de Covid. La 1ère vague d'enquête pour les bénéficiaires CRE non servis par la TFE débutera à l'automne 2021. Les résultats consolidés seront connus début 2022 et pourront être comparés à l'ensemble des clients servis par la TFE lorsque les volumes de réponses seront suffisants.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le taux d'impact de 47 % correspond à l'objectif 2019 (année avant crise) en termes de courants d'affaires du dispositif d'accompagnement à l'international par la Team France Export des PME et des ETI, tel que fixé dans le COM de l'agence. Cette cible a également été reprise pour 2021 dans le COM révisé de l'agence. Aucune cible n'est prévue pour 2022 ni 2023, la mesure étant déployée en 2020 et 2021.

**OBJECTIF****5 – Accompagner les entreprises dans la transition numérique et moderniser l'Etat**

La numérisation des entreprises est un enjeu de compétitivité et de productivité de notre économie : la digitalisation des processus, la vente en ligne, la réputation et la notoriété sur internet, l'analyse des données, les choix informatiques (cloud) constituent un réservoir de croissance. La France est actuellement classée à la 11<sup>ème</sup> place en Europe pour l'intégration des technologies numériques par les entreprises (Digital Economy and Society Index, 2020).

**INDICATEUR****5.1 – Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2022 Prévision	2023 Cible
Rang de la France au sein de l'UE en matière d'intégration des technologies dans les entreprises	Nombre (rang)	14 / 28	11 / 28	10 / 28	11 / 28	10 / 28	9 / 28

**Précisions méthodologiques**

Source des données : rapport annuel publié par l'UE « Digital Economy and Society Index » (DESI).

Périmètre : variable selon les indicateurs, PME ou toutes les entreprises de plus de 10 salariés.

Modalités de calcul : les résultats sont issus de l'enquête TIC Entreprises INSEE/Eurostat de l'année N-1. A noter les indicateurs retenus pour le calcul sont susceptibles d'évoluer. L'indicateur est composé des sous indicateurs suivants :

- Indicateur 4a Digitalisation des entreprises (PME, Entreprises intermédiaires et grandes entreprises) : Le résultat sur l'indicateur 4a – Digitalisation des entreprises, correspond à la moyenne des sous-critères suivants : 4a1 - Partage électronique de l'information (25 %), 4a2 - Médias sociaux (25 %), 4a3 - Analyse de données massives (25 %) et 4a4 - Cloud (25 %).
- Indicateur 4b Commerce en ligne : La performance de la France sur le commerce en ligne (4b) est calculée uniquement sur le segment des PME (10 à 249 personnes occupées). Le résultat de l'indicateur est obtenu en faisant la moyenne des sous-critères : 4b1 - PME vendant en ligne (33 %), 4b2 - Chiffre d'affaires du commerce électronique des PME (33 %), 4b3 - Vente en ligne des PME dans les autres États membres (33 %).

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

La publication 2021 du DESI se basera sur la dernière enquête INSEE/Eurostat réalisée en 2020 auprès des entreprises de plus de 10 salariés.

En 2020, l'écart de la France, située en 11<sup>ème</sup> position avec les pays occupant les 10<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> rangs (Lituanie et République Tchèque respectivement, dont les scores sont assez supérieurs à la France) est important et combler cet écart et gagner une position représentent des efforts significatifs dont les effets ne seront pas immédiats. C'est la raison pour laquelle la prévision 2021 est maintenue au même niveau que 2020, à savoir la 11<sup>ème</sup> position du classement. Le passage en 10<sup>ème</sup> position est envisagé pour 2022.

Pour améliorer l'intégration des technologies dans les PME et TPE françaises et atteindre la 10<sup>ème</sup> position du classement DESI, le dispositif FranceNum met en œuvre 300 000 accompagnements financés par le plan de relance. Ces accompagnements, qui seront réalisés d'ici le 31 décembre 2022, se concrétisent par :

- 30 000 Diagnostics individualisés avec plan d'action réalisés par les CCI et les CMA auprès de TPE/PME
- 110 000 Chèques France Num de 500 euros pour inciter les PME/TPE françaises à acquérir des solutions numériques ou pour se faire accompagner
- 160 000 formations dans le cadre de France Num (formations-actions et MOOC Ma TPE a rdv avec le numérique).



## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

### 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

#### 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Financement des entreprises	0	0	0	0	0	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	56 928 372	0	0	83 090 795	140 019 167	0
03 – Plan de soutien à l'export	0	0	0	0	0	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	118 504 999	268 825 001	19 900 000	0	407 230 000	0
05 – Culture	0	0	0	0	0	0
06 – Commandes militaires	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>175 433 371</b>	<b>268 825 001</b>	<b>19 900 000</b>	<b>83 090 795</b>	<b>547 249 167</b>	<b>0</b>

#### 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Financement des entreprises	3 000 000	0	144 000 000	0	147 000 000	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	228 928 372	0	558 900 000	83 090 795	870 919 167	0
03 – Plan de soutien à l'export	6 800 000	0	8 000 000	0	14 800 000	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	433 060 303	345 638 447	446 250 000	0	1 224 948 750	0
05 – Culture	146 400 000	130 000 000	187 000 000	0	463 400 000	0
06 – Commandes militaires	0	41 600 000	0	0	41 600 000	0
<b>Total</b>	<b>818 188 675</b>	<b>517 238 447</b>	<b>1 344 150 000</b>	<b>83 090 795</b>	<b>2 762 667 917</b>	<b>0</b>

## Compétitivité

Programme n° 363 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Financement des entreprises	290 000 000	0	614 000 000	0	<b>904 000 000</b>	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	360 200 000	0	1 047 000 000	89 800 000	<b>1 497 000 000</b>	0
03 – Plan de soutien à l'export	5 000 000	0	98 900 000	0	<b>103 900 000</b>	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	905 607 776	482 991 715	424 100 000	0	<b>1 812 699 491</b>	0
05 – Culture	611 300 000	150 000 000	580 000 000	258 700 000	<b>1 600 000 000</b>	0
06 – Commandes militaires	0	0	0	0	<b>0</b>	0
<b>Total</b>	<b>2 172 107 776</b>	<b>632 991 715</b>	<b>2 764 000 000</b>	<b>348 500 000</b>	<b>5 917 599 491</b>	<b>0</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total pour 2021	FdC et AdP prévus en 2021
01 – Financement des entreprises	280 000 000	0	477 000 000	0	<b>757 000 000</b>	0
02 – Souveraineté technologique et résilience	188 200 000	0	575 000 000	89 800 000	<b>853 000 000</b>	0
03 – Plan de soutien à l'export	2 500 000	0	67 100 000	0	<b>69 600 000</b>	0
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	516 857 680	361 020 071	216 000 000	0	<b>1 093 877 751</b>	0
05 – Culture	491 600 000	80 000 000	403 000 000	120 000 000	<b>1 094 600 000</b>	0
06 – Commandes militaires	0	41 600 000	0	0	<b>41 600 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>1 479 157 680</b>	<b>482 620 071</b>	<b>1 738 100 000</b>	<b>209 800 000</b>	<b>3 909 677 751</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	2 172 107 776	175 433 371	0	1 479 157 680	818 188 675	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 111 607 776	118 504 999	0	714 357 680	438 860 303	0
Subventions pour charges de service public	1 060 500 000	56 928 372	0	764 800 000	379 328 372	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	632 991 715	268 825 001	0	482 620 071	517 238 447	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	567 922 184	238 679 397	0	414 272 184	487 092 843	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	65 069 531	30 145 604	0	68 347 887	30 145 604	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 764 000 000	19 900 000	0	1 738 100 000	1 344 150 000	0
Transferts aux ménages	43 000 000	0	0	33 000 000	0	0
Transferts aux entreprises	2 075 000 000	0	0	1 353 000 000	1 160 000 000	0
Transferts aux collectivités territoriales	231 000 000	10 000 000	0	98 000 000	118 750 000	0
Transferts aux autres collectivités	415 000 000	9 900 000	0	254 100 000	65 400 000	0
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	348 500 000	83 090 795	0	209 800 000	83 090 795	0
Dotations en fonds propres	348 500 000	83 090 795	0	209 800 000	83 090 795	0
<b>Total</b>	<b>5 917 599 491</b>	<b>547 249 167</b>	<b>0</b>	<b>3 909 677 751</b>	<b>2 762 667 917</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Financement des entreprises	0	0	0	0	147 000 000	147 000 000
02 – Souveraineté technologique et résilience	0	140 019 167	140 019 167	0	870 919 167	870 919 167
03 – Plan de soutien à l'export	0	0	0	0	14 800 000	14 800 000
04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes	0	407 230 000	407 230 000	0	1 224 948 750	1 224 948 750
05 – Culture	0	0	0	0	463 400 000	463 400 000
06 – Commandes militaires	0	0	0	0	41 600 000	41 600 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>547 249 167</b>	<b>547 249 167</b>	<b>0</b>	<b>2 762 667 917</b>	<b>2 762 667 917</b>

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	6 773 086 374	4 510 387 521	1 080 425 165

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
1 080 425 165	2 222 667 917 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
547 249 167 0	540 000 000 0	7 249 167	0	0
<b>Totaux</b>	<b>2 762 667 917</b>	<b>7 249 167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
98,68 %	1,32 %	0,00 %	0,00 %



## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 0,0 %****01 – Financement des entreprises**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	147 000 000	147 000 000	0

Durant la crise sanitaire, les entreprises françaises ont largement bénéficié des financements soutenus par l'État, en particulier des prêts garantis par l'État. Afin de poursuivre leur développement et de continuer à investir, certaines entreprises ont désormais besoin d'un soutien en fonds propres et quasi-fonds propres face à la dégradation de leur bilan. Le Plan de relance apporte une réponse de l'État à ce besoin. Plusieurs mesures sont déployées depuis 2021 afin de renforcer le bilan des TPE, des PME et des ETI par la mobilisation de l'épargne financière.

En 2022, 147,0 M€ en CP sont prévus à l'ouverture en PLF afin de poursuivre la mise en œuvre de l'action n°1. Ces crédits sont répartis comme suit :

- 104 M€ au titre du fonds de garantie Bpifrance (titre 6) ;
- 40 M€ au titre de compensation de l'exonération de forfait social (titre 6) ;
- 3 M€ au titre des moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance (titre 3).

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		3 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		3 000 000
Dépenses d'intervention		144 000 000
Transferts aux entreprises		104 000 000
Transferts aux autres collectivités		40 000 000
<b>Total</b>		<b>147 000 000</b>

**Dotation aux fonds de garantie de Bpifrance : 104,0 M€ en CP**

Cette mesure vise à renforcer des activités de garantie de Bpifrance (fonds de place création et transmission, fonds interne de renforcement du haut de bilan) et à créer une activité significative de « prêts verts » garantis.

Le Plan de relance prévoit ainsi 409 M€ en AE et 305 M€ en CP en 2021 et 104 M€ de CP en 2022 pour renforcer les fonds de garantie de Bpifrance, auxquels sont adossés des produits de prêts et garantie de prêts pour les entreprises. Dans le cadre du Plan de relance, figurent notamment une hausse de la quotité garantie par Bpifrance sur ses produits « classiques » (60 % en moyenne, contre 45 % lors des derniers exercices), une volumétrie accrue de garanties « transmission » et « création », ainsi que des prêts sans garantie long terme, en plus des nouveaux produits déployés dans le cadre du plan vert de Bpifrance (prêts verts, garantie verte). En plus de la dotation prévue au titre de la présente action, l'activité « financement-garantie » de Bpifrance se verra également enrichie de produits adossés au fonds de cohésion sociale financés par l'axe « GPEC nationale et PIC /numérisation de la formation » et du renforcement de la garantie des prêts étudiants financé par l'axe « Formation sur les métiers d'avenir ».

### Compensation de l'exonération du forfait social : 40 M€ en CP

Cette mesure couvre le coût pour l'ACOSS de l'exonération de forfait social prévue pour les abondements des employeurs versés en complément des versements personnels dans le cadre du Plan d'épargne salariale (40 M€ en CP en 2022); L'État compense auprès de la Caisse nationale du réseau des URSSAF les pertes de recettes résultant de ce dispositif d'exonération, lequel vise à inciter les salariés à orienter une partie de leur épargne vers de l'actionnariat salarié, ce qui bénéficie au financement des entreprises en fonds propres et est de nature à présenter un meilleur rendement pour les salariés.

### Moyens dédiés à la mise en œuvre des dispositifs de relance : 3 M€ en CP

La mise en œuvre des outils de soutien aux entreprises déployés pendant la crise de la Covid-19 et dans le cadre du Plan de relance nécessite la mobilisation de nouveaux moyens humains ainsi que certains développements informatiques. 3 M€ en CP sont ainsi prévus en 2022 afin de défrayer les opérateurs chargés de la mise en œuvre de ces dispositifs (PGE, prêts participatifs du Fonds de développement économique et social, etc.), notamment Bpifrance.

## ACTION 25,6 %

### 02 – Souveraineté technologique et résilience

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	140 019 167	<b>140 019 167</b>	0
Crédits de paiement	0	870 919 167	<b>870 919 167</b>	0

Le Plan de relance comprend un axe relatif à la souveraineté technologique et industrielle, qui se matérialise notamment par un soutien à l'innovation ainsi qu'à la relocalisation, afin d'assurer l'indépendance et la résilience de l'économie française.

Afin de poursuivre la réalisation des mesures de ce volet en 2022, initiée pour partie dès 2020, 730,9 M€ en CP sont prévus en PLF, répartis comme suit :

- 393,9 M€ en faveur des relocalisations d'activité sur le territoire national (titre 6) ;
- 172,0 M€ pour la préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement (titre 3);
- 165,0 M€ pour l'investissement dans le secteur spatial (titre 3).

Il est par ailleurs prévu d'apporter, en 2022, un soutien supplémentaire en faveur de la recherche duale pour un montant de 140,0 M€ en AE et en CP (titre 3 et titre 7).

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	56 928 372	228 928 372
Subventions pour charges de service public	56 928 372	228 928 372
Dépenses d'intervention		558 900 000
Transferts aux entreprises		558 900 000
Dépenses d'opérations financières	83 090 795	83 090 795
Dotations en fonds propres	83 090 795	83 090 795
<b>Total</b>	<b>140 019 167</b>	<b>870 919 167</b>

**Soutien au secteur spatial et financement de la recherche duale : 140,0 M€ en AE et 305,0 M€ en CP**

Les crédits de paiement prévus au titre du **soutien au secteur spatial, 165,0 M€ en CP en 2022**, permettront de financer plusieurs projets importants, redynamisant ainsi cette politique publique, que ce soit au niveau national comme au niveau européen. Parmi ces projets, sont notamment prévus ceux de lanceurs par l'ESA, de 22 technologies civiles et duales, ainsi que des plans nano satellites.

Le Plan de relance financera par ailleurs, à hauteur de **140,0 M€ en AE et en CP, la recherche duale** :

- Le **Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)** percevra une subvention pour charges de service public de **21,3 M€ (titre 3)**. Dans le domaine des sciences du vivant, l'effort de recherche se concentrera sur la détection et le diagnostic des agents de la menace biologique et chimique (armes NRBC-E), ainsi que sur l'antibiorésistance. Dans le domaine des sciences et techniques de l'information et de la communication, la recherche mettra l'accent sur les composants et technologies quantiques et sur la cybersécurité. Par ailleurs, le CEA réalisera des travaux de recherche dans le domaine des systèmes énergétiques embarqués en mettant l'accent sur la conversion et le stockage de l'hydrogène.
- Le **Centre national d'études spatiales (CNES)** recevra **35,6 M€ de subvention pour charges de service public (titre 3)** et **83,1 M€ de dotation en fonds propres (titre 7)**. Dans le domaine aérospatial, les principaux projets portés par le CNES concernent la télécommunication par satellites (CASTOR) et la prochaine génération de charges utiles des satellites de communication, l'observation de la Terre (CO3D), la surveillance du spectre électromagnétique par nano satellite (NESS), la surveillance de l'espace, les opérations de proximité et le traitement automatisé de données à l'aide de l'intelligence artificielle.

**Relocalisation - sécurisation des approvisionnements critiques et Relocalisation - soutien aux projets industriels dans les territoires : 393,9 M€ en CP**

Les dispositifs de "relocalisation des secteurs critiques" et de "relocalisation dans les territoires", ouverts dès 2020, ont connu un franc succès. Les crédits de paiement ouverts en 2022 seront nécessaires à l'exécution des projets lauréats sélectionnés en 2020 et 2021, ainsi qu'à leur suivi et aux paiements réalisés par l'opérateur Bpifrance aux lauréats.

**Préservation de l'emploi dans le domaine de la recherche et développement : 172 M€ en CP**

Afin de préserver les capacités d'investissement en R&D des entreprises dans le contexte de crise, une enveloppe de 300 M€ est prévue sur la durée de mise en œuvre du Plan de relance, afin de créer ou préserver plus de 2 000 emplois de R&D dans le cadre de collaborations de recherche entre les entreprises et les laboratoires publics.

Un montant de 300 M€ en AE et de 128 M€ en CP a été ouvert en LFI 2021 et un montant de 172 M€ en CP sera ouvert en PLF 2022.

Les crédits prévus à ce titre sont calibrés afin de soutenir :

- le maintien en emploi de personnels de R&D privés en ouvrant la possibilité :
  - d'une mise à disposition partielle (80 % du temps de travail) et temporaire (12 à 24 mois) dans les laboratoires publics par la prise en charge de la rémunération par l'État à hauteur de 80 % (78 M€ par an pour 1 000 salariés) ;
  - d'effectuer une thèse de doctorat en cours de carrière en partenariat avec un laboratoire public par la prise de la rémunération par l'État à hauteur de 50 % (62 M€ au total pour 400 doctorants) ;
- le recrutement de jeunes diplômés ou docteurs par une structure publique de recherche :
  - jeunes diplômés de niveau master mis à disposition des entreprises de manière partielle (80 % de leur temps de travail) et temporaire (12 à 24 mois) : prise en charge par l'État de leur rémunération à hauteur de 80 % (22 M€ par an pour 350 jeunes diplômés) ;
  - jeunes docteurs mis à disposition des entreprises de manière partielle (80 % de leur temps de travail) et temporaire (12 à 24 mois) : prise en charge par l'État de leur rémunération à hauteur de 80 % (19 M€ par an pour 300 jeunes docteurs).

La mesure est opérée par l'ANR *via* un conventionnement spécifique avec l'État et est portée par les structures publiques de recherche *via* des conventions de financement avec l'ANR.

Suite au recensement des projets de collaborations de recherche avec des entreprises, les premiers financements ont été notifiés aux structures de recherche le 21 avril 2021 et la plateforme de dépôt des dossiers a été ouverte début mai 2021.

À la mi-septembre 2021, ce sont plus de 100 structures de recherche, plus de 600 personnels de R&D et plus de 400 entreprises qui sont déjà concernés.

## ACTION 0,0 %

### 03 – Plan de soutien à l'export

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	14 800 000	14 800 000	0

Le Plan de relance apporte un soutien financier aux entreprises, en particulier aux PME et aux ETI, dans leur démarche de prospection à l'export. Après la mise en place en avril 2020 d'un plan d'urgence de soutien aux entreprises exportatrices, les crédits à ouvrir en 2022 viseront, comme en 2021, à repositionner les PME et les ETI françaises à l'export dans un contexte de reprise de l'activité sur certains marchés internationaux, de concurrence étrangère accrue et de moindre appétit au risque des acteurs financiers privés.

Aussi, 14,8 M€ de CP sont prévus sur le programme 363 en PLF pour 2022 pour le volet export du Plan de relance en 2022, dont :

- 6,8 M€ en CP sur la mesure BPI assurance export (titre 3) ;
- 8,0 M€ en CP de dotation aux fonds d'études et d'aide au secteur privé (titre 6).

Le volet export du Plan de Relance prévoit, par ailleurs, des ouvertures sur le programme 114 "Appel en garantie de l'Etat" à hauteur de 82 M€ en AE et en CP.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		6 800 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		6 800 000
Dépenses d'intervention		8 000 000
Transferts aux entreprises		8 000 000
Transferts aux autres collectivités		
<b>Total</b>		<b>14 800 000</b>

### Bpifrance assurance export : 6,8 M€ de CP en 2022

Dans le contexte de crise, pour faire face à la multiplication des restructurations de garanties export et soutenir activement les entreprises à l'international pendant la phase de relance, de nouveaux moyens humains sont nécessaires pour la gestion de nombreuses restructurations, voire de sinistres, alors que certaines filières sont très durement touchées, ainsi que pour l'octroi aux entreprises de garanties de manière contra-cyclique, notamment dans le cadre du plan d'urgence d'aide aux entreprises exportatrices (réassurance court terme avec Cap Franceexport et garanties des préfinancements et cautions avec une quotité garantie rehaussée à 90 %), et de l'assurance-crédit export.

Par ailleurs, des besoins additionnels sont nécessaires pour les investissements informatiques, au regard des montants considérés et pour assurer une meilleure robustesse des processus et des outils dédiés. Ces besoins

structurels sont accélérés par la crise qui impose d'absorber un flux plus grand de prises en garantie sur des risques possiblement plus dégradés et évoluant plus rapidement.

#### Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) : 8,0 M€ de CP en 2022

Le financement de chaque projet relevant des FASEP donne lieu à des dépenses étalées sur plusieurs années. L'engagement des AE du plan de relance devant être réalisé en totalité en 2021 au profit des entreprises prestataires des études, les CP demandés pour 2022 sont définis selon le profil de tirage issu d'un échantillon de projets.

#### ACTION 74,4 %

#### 04 – Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	407 230 000	<b>407 230 000</b>	0
Crédits de paiement	0	1 224 948 750	<b>1 224 948 750</b>	0

L'action n° 04 regroupe à la fois les crédits destinés à l'accompagnement au numérique des TPE, des PME et des ETI pour favoriser leur montée en gamme et leur compétitivité, et les crédits destinés à la transformation numérique de l'État et des territoires dans une perspective d'amélioration des services publics.

Une enveloppe de 2,3 Md€ est prévue pour cette mise à niveau numérique dans le cadre du Plan de relance, dont 385 M€ pour la numérisation des TPE, PME et ETI, et 1,9 Md€ pour la numérisation de l'État et des territoires.

Pour 2022, 407,2 M€ en AE et 1 224 M€ en CP sont présentés en PLF pour 2022, dont 407,2 M€ en AE et 400 M€ en CP pour développer de nouveaux projets d'investissement et de modernisation des mission du ministère de l'intérieur. Afin de poursuivre les projets initiés au cours de l'année 2021, 825 M€ de CP sont ouverts, dont 317 M€ aux fins de numérisation des TPE, PME et ETI, et 507.8 M€ pour la numérisation et la modernisation de l'État et des territoires.

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	118 504 999	433 060 303
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	118 504 999	429 060 303
Subventions pour charges de service public		4 000 000
Dépenses d'investissement	268 825 001	345 638 447
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	238 679 397	315 492 843
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	30 145 604	30 145 604
Dépenses d'intervention	19 900 000	446 250 000
Transferts aux entreprises		317 100 000
Transferts aux collectivités territoriales	10 000 000	103 750 000
Transferts aux autres collectivités	9 900 000	25 400 000
<b>Total</b>	<b>407 230 000</b>	<b>1 224 948 750</b>

#### Numérisation des TPE, PME et ETI : 317,1 M€ en CP

Il est prévu en PLF 2022 de procéder aux ouvertures de crédits de paiement restantes nécessaires à l'aboutissement des mesures **France Num (14,1 M€ en CP)** et **Industrie du futur (303,0 M€ en CP)**.

En 2021, les dispositifs France Num et Industrie du futur, portés par la direction générale des entreprises, ont permis respectivement de réaliser plus de 170 000 accompagnements par France Num, et de soutenir près de 8 000 projets d'investissement de transformation numérique portés par des entreprises industrielles.

### Transformation numérique de l'Etat et des territoires : 407,2 M€ en AE et 907,8 M€

En 2022, il est prévu dans le Plan de relance une enveloppe de 407,2 M€ en AE et de 907,8 M€ en CP pour la transformation numérique de L'État et des territoires : identité numérique et numérisation des services publics. Il s'agit poursuivre le soutien, initié en 2021, à l'innovation et à la transformation numérique de L'État et des territoires à travers des projets ayant les meilleures perspectives d'amélioration du service public.

Celle-ci sera mobilisée au bénéfice des services du Premier ministre à travers l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et de trois ministères : le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

	PLF 2022		
	(en M€)	AE	CP
Ministère de l'Intérieur		407,2	418,1
Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique		-	291,7
Appels à projets interministériels		-	84,8
Services du Premier Ministre		-	62,0
Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports		-	51,3
<b>Total - Transformation numérique de l'Etat et des territoires</b>		<b>407,2</b>	<b>907,8</b>

Ces dépenses sont effectuées en :

- Titre 3 - dépenses de fonctionnement à hauteur de 11,8 M€ en AE et 433,1 M€ en CP ;
- Titre 5 - dépenses d'investissement à hauteur de 268,8 M€ en AE et 345,6 M€ en CP ;
- Titre 6 - dépenses d'intervention à hauteur de 19,9 M€ en AE et 129,9 M€ en CP.

#### Ministère de l'intérieur : 407,2 M€ en AE et 418,1 M€ en CP

Ces dépenses sont effectuées en titre 3 à hauteur de 127,7 M€ en AE et 147,1 M€ en CP, en titre 5 à hauteur de 259,6 M€ en AE et 251,1 M€ en CP, et en titre 6 à hauteur de 19,9 M€ en AE et en CP.

##### 1. Immobilier : 170,9 M€ en AE et 170,6 M€ en CP

En 2022, il est prévu dans le plan de relance une enveloppe de, **100,3 M€ en AE et en CP**, destinée aux **dépenses immobilières des forces de sécurité**. Celle-ci sera mobilisée au bénéfice des dispositifs suivants :

- Un soutien aux dépenses d'investissement immobilier de la police nationale (54,1 M€) et de la gendarmerie nationale (44,1 M€) visant à poursuivre la remise à niveau du parc dans une optique de sécurisation des locaux et d'amélioration des conditions de travail et d'accueil des usagers;
- La sécurisation des bases d'hélicoptères de la sécurité civile (2 M€). L'arrivée en 2022 des nouveaux hélicoptères EC145 D3 nécessitera des travaux de rénovation et de sécurisation.

Une enveloppe de **70,7 M€ en AE et 70,3 M€ en CP** est également dédiée aux **dépenses immobilières des services d'administration centrale et déconcentrée**, ventilées selon six axes :

- Site unique DGSI (26,6 M€ en AE et 20,3 M€ en CP) : poursuite en 2022 de l'opération de site unique de la direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) ;
- Financement des locaux de la mission RRF (11,1 M€ en AE et 1,1 M€ en CP) : Installée dans sa phase de préfiguration sur le bâtiment Lumière depuis janvier 2020, la mission Réseau Radio du Futur (RRF) va bénéficier de nouveaux locaux. La durée du bail est fixée à six ans ;
- Opérations de maintenance lourde pour la réhabilitation du parc immobilier de l'administration centrale et des SGAMI (13 M€ en AE et 8 M€ en CP) : lancement de travaux de maintenance visant à la réhabilitation (réfection, restructuration) et à la sécurisation des sites.
- Financement d'opérations d'investissement, des études du site post Lumière et de loyers (20 M€ en CP) : paiement de diverses opérations d'investissement, de loyers de l'administration centrale (dont les extensions

de surface), ainsi que des études relatives au projet de regroupement sur un site domanial des services du ministère actuellement implantés sur le site « Lumière » ;

- Volet immobilier de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (4,4 M€ en AE et 7,3 M€ en CP) : opérations d'aménagement, de modernisation et projets immobiliers accompagnant la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;
- Rénovation des cités administratives et déploiement des espaces France Services (15,6 M€ en AE et 13,6 M€ en CP) : ces crédits sont employés à financer les coûts de fonctionnement et immobiliers induits par la rénovation immobilière des cités administratives et non assurés par le P348 « Rénovation des cités administratives », ainsi qu'à la poursuite de la labellisation des espaces France Services pour de nouvelles sous-préfectures. Ces espaces constituent des guichets uniques de proximité à destination des usagers du service public, visant à leur proposer une offre administrative enrichie.

Les dépenses immobilières sont effectuées en titre 3 à hauteur de 30,7 M€ en AE et 33,4 M€ en CP et en titre 5 à hauteur de 140,2 M€ en AE et 137,1 M€.

2. Projets numériques : 142,3 M€ en AE et 140,8 M€ en CP

Il est prévu une enveloppe de **130,8 M€ en AE et 129,3 M€** en faveur du financement de **différents projets numériques** portés notamment par la direction du numérique du ministère et les services de police nationale, répartie de la manière suivante :

- Systèmes d'information européens (22 M€ en AE et en CP) : poursuite du déploiement de différents systèmes européens afin de satisfaire les objectifs de sécurité intérieure et de contrôle migratoire ;
- Programme France Alert (8 M€ en AE et en CP) : dispositif d'alerte géolocalisée permettant aux populations se trouvant dans une zone à risque d'être, en cas de crise imminente ou en cours, alertées sur la nature de celle-ci et informées des dispositions à prendre ;
- RRF/PC STORM (58 M€ en AE et en CP) : le programme PC STORM permet de poursuivre le déploiement de services de communications critiques pour l'ensemble des services de police et de gendarmerie nationale dans la perspective de la coupe du Monde de rugby et des Jeux Olympiques 2024. Il s'articule en complémentarité avec le programme « Réseau radio du futur » (RRF), mis en œuvre dans le cadre plus large de l'ensemble des services de secours et de sécurité ;
- Plan de vidéoprotection de la préfecture de police (2 M€ en AE et en CP) : amélioration et extension du système de vidéoprotection de la préfecture de police dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 ;
- Divers projets numériques (20,8 M€ en AE et 19,3 M€ en CP) : financement de divers projets numériques, dont notamment le système d'information des élections (outil de recueil, d'agrégation et d'analyse des résultats électoraux nationaux permettant notamment une diffusion vers les médias et le grand public) et le projet LOGMI (système d'information logistique du ministère de l'intérieur permettant un meilleur pilotage des moyens et un raccourcissement des circuits de commande et de livraison) ;
- Projets numériques de la police nationale (20 M€ en AE et en CP) : poursuite du déploiement des kiosques de pré-enregistrement (« bornes pré check ») permettant d'effectuer des tâches de contrôle aéroportuaire par voie électronique en amont des gardes-frontières dans le cadre de l'évolution du cadre réglementaires « entrées sorties Schengen », accompagnement du développement du service technique national de captation judiciaire (STNCJ) et du service national des données de voyage (SNDV).

Une enveloppe de **11,5 M€ (en AE et en CP)** permettra aussi de financer **l'acquisition d'équipements numériques** spécifiques à destination des personnels de police (6,5 M€) et de gendarmerie (5 M€).

Les dépenses numériques sont effectuées en titre 3 à hauteur de 39,7 M€ en AE et 42,1 M€ en CP et en titre 5 à hauteur de 102,6 M€ en AE et 98,7 M€.

3. Equipement : 16,8 M€ en AE et en CP

Il est prévu une enveloppe de **16,8 M€ au titre des dépenses d'équipement**. Celle-ci sera mobilisée au bénéfice des dispositifs suivants :

- Equipements des forces de sécurité intérieure (14 M€ en AE/CP) : 9 M€ pour la police nationale et 5 M€ pour la gendarmerie nationale seront spécifiquement dédiés à l'acquisition d'équipements et divers matériels de protection et d'intervention des agents.
- Equipements NRBC (0,8 M€ en AE/CP) : adaptation des moyens de la sécurité civile face à une potentielle menace chimique, radiologique et/ou biologique suite à un attentat ou à un accident nucléaire ou industriel majeur.



- Gendarmerie mobile (1 M€ en AE/CP) : coûts associés aux missions des gendarmes mobiles.
- Véhicules SGAMI (1 M€ en AE/CP) : participation au renouvellement du parc de véhicules des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI). Il est essentiel au soutien opérationnel des forces de sécurité intérieure et au transport logistique des structures du ministère.

Les dépenses d'équipement sont effectuées en titre 3 à hauteur de 15,3 M€ en AE et en CP et en titre 5 à hauteur de 1,5 M€ en AE et en CP.

4. Hébergement, aide au retour des demandeurs déboutés du droit d'asile, intégration et externalisation des centres de rétention administrative : 19,9 M€ en AE et 34,2 M€ en CP

En LFI 2021, 36,6 M€ en AE et 18,5 M€ en CP ont été ouverts sur la mission relance (P363) pour financer la création de 2000 places d'hébergement pour deux ans à la fois en Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) et en Dispositifs de préparation aux retours (DPAR). Le **PLF 2022 prévoit 18,12 M€ de CP pour financer la 2<sup>e</sup> année d'existence de ces nouvelles places**, qui ont vocation à améliorer la mise en œuvre de la politique d'orientation directive, de réduire les tensions observées dans les régions confrontées aux flux les plus importants, et de permettre un accroissement de la fluidité du parc d'hébergement en renforçant la lutte contre l'immigration irrégulière au moyen de dispositifs incitatifs au retour volontaire.

Pour l'hébergement des bénéficiaires de la protection internationale dont le nombre risque d'augmenter sensiblement avec la hausse des capacités de décisions de l'OFPRA et de la CNDA à partir de 2021, le PLF 2022 prévoit de **financer 800 places en Centres provisoires d'hébergement (CPH) à hauteur de 7,3 M€ en AE et CP**,

En matière d'intégration, **2,6 M€ en AE et CP** sont prévus pour développer le **projet d'Accompagnement global et individualisé pour l'intégration des réfugiés (AGIR)** qui vise à proposer un accompagnement vers l'accès au logement, à l'emploi et aux droits à l'ensemble des réfugiés.

Le projet d'externalisation de certaines tâches non régaliennes dans les **centres de rétention administrative (CRA)** comme l'accueil et l'accompagnement du retenu a été lancé dès 2018 à titre expérimental. **10 M€ en AE et 6,14 M€ en CP** sont destinés à son déploiement en 2022 pour atteindre une généralisation d'ici fin 2022 / début 2023.

Les dépenses relevant des thématiques d'immigration, d'asile et d'intégration sont effectuées en titre 3 – dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 M€ en AE et 24,3 M€ en CP et en titre 6 – dépenses d'intervention à hauteur de 9,9 M€ en AE/CP.

5. Services de renseignement (17,8 M€ en AE et 16,3 M€ en CP)

Ces dernières années, l'activité du renseignement a été marquée par les renforts en capacités opérationnelles des services de renseignement intérieur ainsi que par la montée en puissance des nouvelles structures d'unités d'investigation et de renseignement. En 2022, **17,8 M€ en AE et 16,3 M€ en CP permettront aux services de renseignement de s'inscrire dans le cadre des orientations de transformation et de sécurisation décidées par la communauté du renseignement** notamment par le financement de solutions numériques, à la fois pour la DGSI et pour les services du renseignement territorial.

Les dépenses destinées aux services de renseignement sont effectuées en titre 3 – dépenses de fonctionnement à hauteur de 2,5 M€ en AE/CP et en titre 5 – dépenses d'investissement à hauteur de 15,3 M€ en AE et 13,8 M€ en CP.

6. Diverses mesures : 39,5 M€ en AE et CP

Enfin, le plan de relance prévoit le financement de diverses mesures complémentaires à hauteur de 39,5 M€ en AE et en CP, réparties comme suit :

- Jeux Olympiques 2024 (25 M€ en AE et en CP) : Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024, 25 M€ (12,5 M€ pour chaque force) seront mobilisés au titre de la sécurisation numérique de l'événement.
- Dépollution du site FAUGA (1,5 M€ en AE et en CP) : Suite à une décision de justice, les services de sécurité civile prendront en charge en 2022 les travaux de dépollution, notamment pyrotechnique, d'un terrain sur la commune du Fauga (Haute-Garonne). Le coût des travaux est estimé à 1,5 M€ en AE et en CP.
- Plan 10 000 jeunes (2 M€) : Le « plan 10 000 jeunes » a pour objectif de développer l'accueil de jeunes en stage et en apprentissage au sein des services du Ministère de l'intérieur, 2 M€ seront consacrés au financement de leur formation (1 M€ pour l'administration centrale et 1 M€ pour l'administration déconcentrée).
- Fonds interministériel de prévention de la délinquance (10 M€ en AE et en CP) : 10 M€ supplémentaires seront consacrés aux actions financées par le secrétariat général du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de lutte contre la radicalisation (FIPDR).



- Recrutement de 30 examinateurs du permis de conduire mis à disposition par le groupe La Poste (1 M€ en AE et en CP) afin d'améliorer les délais de passage de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

Les dépenses relevant de ces mesures diverses sont effectuées en titre 3 – dépenses de fonctionnement à hauteur de 29,5 M€ en AE et en CP et en titre 6 – dépenses d'intervention à hauteur de 10 M€ en AE/CP.

#### Services du Premier Ministre (ANSSI) : 62 M€ en CP

L'ANSSI bénéficie au titre du plan de relance d'une enveloppe de 136 M€ dont les AE ont été ouvertes entièrement en loi de finances initiale 2021 et couvertes par 32 M€ de CP en 2021. **La poursuite de l'exécution des opérations du plan de relance en 2022 conduit à une ouverture à hauteur de 62 M€ en CP.**

##### 1. Le renforcement de la sécurité du socle numérique de l'Etat : 36 M€ en CP

Il s'agit d'auditer et de cartographier les systèmes et réseaux des bénéficiaires (ministères, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, établissements hospitaliers) et de réaliser les opérations de sécurisation nécessaires.

L'objectif est d'augmenter le niveau de sécurité global des réseaux de l'Etat, de développer un tissu de prestataires et d'industriels de sécurité de confiance, offrant des prestations globales et adaptées aux besoins des administrations et établissements du secteur public.

En 2022, les dépenses sur cet axe du plan seront effectuées en titre 3 – dépenses de fonctionnement – pour **10 M€ de CP (pilote du dispositif, délégations de gestion auprès des ministères)**, et en titre 6 – dépenses d'intervention – à hauteur de **26 M€ de CP pour des dépenses constituées de subventions auprès des collectivités territoriales et établissements publics bénéficiaires du dispositif.**

##### 2. L'accroissement de la couverture des systèmes de détection et exploration par l'ANSSI : 26 M€ en CP

Il s'agit de faire développer et d'acquérir les matériels et logiciels nécessaires à l'accroissement de la couverture des systèmes de détection et des systèmes nécessaires à la réponse à incident. Des crédits sont également alloués via des subventions aux conseils régionaux qui s'impliquent dans le projet de création d'un réseau territorial de centres dédiés à la cybersécurité (remontée des alertes, aide à la réponse à incident auprès des bénéficiaires des différents territoires).

En 2021, les mécanismes permettant l'acquisition de solutions de sécurisation au profit des ministères ont été identifiés et les solutions initiées. En parallèle, les acquisitions de matériels nécessaires à l'augmentation de la capacité de traitement de l'ANSSI ont été réalisées et sont en cours de déploiement. Enfin, les premiers centres régionaux dédiés à la cybersécurité feront l'objet d'un subventionnement en 2021, et la majorité d'entre eux sera créé en 2022.

En 2022, ces dépenses seront donc effectuées en titre 3 – dépenses de fonctionnement – pour **14 M€ en CP**, notamment pour **l'acquisition massive de produits de cybersécurité** au profit des ministères, en titre 5 – dépenses d'investissement – à hauteur **3 M€ en CP**, notamment pour **l'augmentation importante des capacités de traitement des alertes des systèmes de détection à l'ANSSI** et en titre 6 – dépenses d'intervention – à hauteur de **9 M€ en CP pour la création de centres régionaux dédiés à la cybersécurité.**

#### Ministère de la Transformation et de Fonction Publique : 291,7 M€ en CP

Ces dépenses sont effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement à hauteur de 247,2 M€ en CP et en titre 6 - dépenses d'intervention à hauteur de 44,5 M € en CP. Elles correspondent aux ouvertures de crédits nécessaires à la réalisation des projets initiés en 2021.

##### 1. Sac à dos numérique de l'agent public : 140,7 M€ en CP

Il s'agit de **moderniser le poste de travail des agents qui répond insuffisamment aux enjeux de mobilité, d'efficacité, de personnalisation, de collaboration et de satisfaction des attentes des agents**. L'objectif est de rechercher un meilleur compromis entre performance et sécurité, et d'accompagner les équipes à l'adaptation de leur fonctionnement autour d'outils numériques, afin de renforcer l'efficacité des agents, d'améliorer leur qualité de vie au travail et accroître l'attractivité de la fonction publique. Ces dépenses sont effectuées en titre 3 – dépenses de fonctionnement.

Les principales dépenses attendues sont à des prestations d'augmentation des débits offerts par le réseau interministériel de l'Etat ainsi que le développement de nouveaux services numériques, notamment collaboratifs, pour compléter l'environnement numérique de travail des agents.

## 2. Soutien à l'innovation et à la transformation numériques de l'Etat et des territoires : 151 M€ en CP

Il s'agit d'**appuyer les initiatives numériques à fort impact au sein de l'Etat et des collectivités territoriales, tout en soutenant la filière du numérique.**

Seront privilégiées les démarches d'innovation numérique, ainsi que les projets mettant en œuvre les leviers de transformation numérique au profit de l'amélioration de la relation entre les citoyens (et les entreprises) et l'Etat, d'une action publique plus efficace ou encore de la montée en compétence numérique des agents publics.

Les ouvertures de crédits en 2022 à hauteur de **106,5 M€ en CP** (titre 3 - dépenses de fonctionnement) correspondent principalement au coaching, à l'accompagnement, au développement et à l'exploitation des services numériques, ainsi qu'à l'appui pour l'amélioration de la qualité des services publics numériques, l'animation et accompagnement du commando UX.

En titre 6, **44,5 M€ en CP** sont provisionnés afin de financer principalement les dépenses liées au développement de services numériques par les collectivités, en recherchant la mutualisation, la dématérialisation des échanges avec les usagers, l'exploitation du potentiel de la donnée.

### Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports : 51,25 M€ en CP

Les dispositifs du ministère l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficiant de la mesure "mise à niveau numérique de l'État" sont :

#### 1. Continuité pédagogique (établissements, enseignants et élèves) : 29,75 M€ en CP

Afin de garantir à tous l'accès au service public de l'éducation et de permettre une continuité pédagogique en toutes circonstances sur l'ensemble du territoire, les écoles élémentaires se verront équipées d'un socle de base indispensable au développement du numérique éducatif. Les crédits sont alloués au financement de matériels tels que des classes mobiles d'infrastructures de réseaux, pour un tiers des classes élémentaires, du CP au CM2, soit environ 60 000 classes. Ces investissements contribue, d'une part, à atténuer les inégalités scolaires et, d'autre part, à stimuler l'investissement, dans la lignée de la politique publique portée par l'État axée sur la lutte contre la fracture numérique dans les territoires et de l'ambition européenne autour du plan numérique pour l'éducation.

L'Etat est particulièrement vigilant à la réduction de l'impact environnemental des matériels en privilégiant les matériels (ordinateurs, tablettes, écran...) répondant au cahier des charges des labels environnementaux recommandés par l'ADEME. Ces labels distinguent notamment les matériels satisfaisants certaines exigences en matière d'ergonomie, de radiations, d'environnement et d'énergie. En outre, il portera une attention particulière au taux de réparabilité de ces matériels afin d'allonger leur cycle de vie.

Ces dépenses sont effectuées en titre 6 - dépenses d'intervention.

#### 2. Continuité administrative (nouveaux services applicatifs) : 17,5 M€ en CP

Dans une logique de modernisation et de transformation numérique, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports fait évoluer ses systèmes d'information et rattraper son retard technologique. La mise en œuvre de l'État plateforme requiert de répondre aux besoins en matière de services applicatifs (interopérabilité, développement des interfaces applicatives de programmation, services dématérialisés à destination des usagers, télé-procédures).

L'Etat est vigilant quant aux problématiques de cyber-sécurité dans la mesure où ses systèmes d'information doivent gérer 1,2 millions de personnels et 12 millions d'élèves, sont ouverts sur l'extérieur et l'exploitation de ses applications est largement distribuée auprès des académies. Ces dépenses sont effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement.

#### 3. Soutenir la transformation numérique des fédérations sportives : 4 M€ en CP

Il s'agit de développer de nouveaux services numériques pour les licenciés et le public non - licencié, de diversifier à terme les ressources financières des fédérations sportives et de contribuer aux enjeux environnementaux (réduction de l'empreinte carbone, notamment dans le cadre des déplacements liés à la pratique sportive). Ces dépenses sont effectuées en titre 3 - dépenses de fonctionnement.

**ACTION 0,0 %****05 – Culture**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	463 400 000	463 400 000	0

L'action n°05 « Culture » regroupe les crédits destinés au secteur de la culture et visent à soutenir le patrimoine dans les territoires, favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête de notre modèle de création, ainsi qu'à consolider nos grandes filières économiques culturelles.

L'année 2021 aura permis de déployer les deux-tiers des moyens prévus au titre de la relance pour la Culture (1,095 Md€ en CP sur un total de 1,6 Md€), assurant une relance à la fois massive, continue et territorialisée de la culture. La mise en œuvre du volet Culture se poursuivra en 2022, à hauteur de 463 M€ de CP.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement		146 400 000
Subventions pour charges de service public		146 400 000
Dépenses d'investissement		130 000 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		130 000 000
Dépenses d'intervention		187 000 000
Transferts aux ménages		
Transferts aux entreprises		172 000 000
Transferts aux collectivités territoriales		15 000 000
Transferts aux autres collectivités		
Dépenses d'opérations financières		
Dotations en fonds propres		
<b>Total</b>		<b>463 400 000</b>

**Un plan d'investissement culturel dans les territoires et pour l'emploi : 227 M€ en CP**

En 2022, il est prévu une enveloppe de 227 M€ en CP en faveur de l'investissement culturel dans les territoires et pour l'emploi. Celle-ci sera mobilisée au titre des dispositifs suivants :

- Le « plan cathédrales » qui a pour objectif d'assurer une restauration d'ampleur des 87 cathédrales sur l'ensemble du territoire (Beauvais, Chartres, Clermont-Ferrand, Rouen, Nevers, Marseille, Nantes, etc.) et qui s'ajoute aux 40 M€ annuels de crédits consacrés à la conservation et la restauration (40 M€) ;
- Le soutien aux investissements réalisés par les propriétaires de monuments historiques n'appartenant pas à l'État (15 M€) ;
- Un réinvestissement dans les monuments nationaux relevant du centre des monuments nationaux (CMN) et une accélération du chantier de restauration de Villers-Cotterêts afin de terminer la première phase des travaux et de réaliser la seconde phase de restauration des parties communes du château et les jardins (60 M€) ;

- Un réinvestissement dans les autres équipements patrimoniaux (musées, archéologie, archives, etc.) afin de soutenir les investissements des collectivités territoriales dans ces institutions patrimoniales qui irriguent le territoire (10 M€) ;
- Une poursuite du soutien aux opérateurs patrimoniaux afin d'assurer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et de relancer leur activité (102 M€).

### **Le renouveau et la reconquête de notre modèle de création et de diffusion artistique : 106 M€ en CP**

Une enveloppe de 106 M€ en CP est prévue en faveur du renouveau de notre modèle de création et de diffusion artistique. Celle-ci continuera d'être mobilisée au titre des dispositifs suivants :

- Une enveloppe pour la relance de la programmation des institutions de spectacle vivant en région grâce à un accompagnement des labels et réseaux, des lieux de diffusion, des compagnies et des ensembles musicaux déjà subventionnés et en concertation avec les collectivités territoriales (10 M€) ;
- la programmation des institutions de spectacle vivant en région jumelle, mais cette fois ci destinée au théâtre, à la danse, aux arts de la rue, et au cirque (7 M€) ;
- La mise en place d'un fonds de transition écologique pour les institutions de la création en région sur deux ans pour financer les investissements accompagnant leur verdissement (10 M€) ;
- Une poursuite du soutien aux opérateurs nationaux de la création afin d'assurer leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement et de relancer leur activité dont le secteur de la création dépend largement pour retrouver ses niveaux d'avant crise (44 M€) ;
- Un soutien de la filière musicale dans son ensemble (spectacle, concerts et musique enregistrée) via un transfert de crédit confié au CNM chargé de l'implémentation de ce dispositif (35 M€).

### **Un effort spécifique pour soutenir l'emploi artistique, redynamiser la jeune création et moderniser le réseau des établissements d'enseignement supérieur de la culture : 30 M€ en CP**

Deux dispositifs seront principalement mobilisés :

- Un programme exceptionnel de commande publique pour soutenir les artistes et créateurs dans les domaines de la littérature, des arts visuels et du spectacle vivant (10 M€) ;
- La rénovation du réseau des écoles de l'enseignement supérieur culturel (réseau des écoles d'architecture et de création) et la modernisation de leur outil pédagogique et de leurs infrastructures informatiques (20 M€).

### **La consolidation et la modernisation des filières stratégiques en termes de souveraineté culturelle lourdement impactées par la crise : 100 M€ en CP**

Le soutien en faveur des industries créatives et culturelles stratégiques bénéficiera de près de 94 M€ en CP ventilés tels que :

- 70 M€ pour la filière presse qui se ventilent en trois axes : un plan pour accompagner la transition écologique du secteur de la presse, un plan pour la compétitivité du secteur visant à augmenter les crédits alloués au Fonds stratégique pour le développement de la presse (FSDP) et un plan pour la solidarité et la cohésion des territoires.
- 23,5 M€ sont prévus pour le plan filière livre, avec notamment l'extension des opérations commerciales ponctuelles « Jeunes en librairie » avec distribution de chèques lire afin de sensibiliser les jeunes sur l'importance de la lecture, le financement des achats de livres auprès des bibliothèques publiques afin de compenser la baisse de moyens consacrés par les collectivités pour renouveler les collections et rendre les médiathèques plus attractives, un soutien aux investissements en 2022 en direction des librairies devant leur permettre de moderniser leurs équipements et un soutien de l'investissement consenti par les collectivités territoriales pour la construction et la rénovation de leurs bibliothèques.
- 1,5 M€ pour le lancement des quartiers culturels créatifs
- 5 M€ pour l'audiovisuel public

## Compétitivité

Programme n° 363 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION 0,0 %****06 – Commandes militaires**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	0	0	0
Crédits de paiement	0	41 600 000	41 600 000	0

L'action n° 06 porte 41,6 M€ en CP (titre 5). Ces crédits sont destinés à financer l'acquisition d'hélicoptères par la gendarmerie nationale et la sécurité civile afin de renforcer la capacité aérienne des deux forces.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'investissement		41 600 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		41 600 000
Dépenses d'intervention		
Transferts aux entreprises		
<b>Total</b>		<b>41 600 000</b>

**Renforcement des moyens aériens de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile : 41,6 M€ en CP**

L'acquisition de 10 hélicoptères H-160 par la gendarmerie nationale et de 2 H145-D3 par la sécurité civile est l'une des mesures phare du plan de soutien à la filière aéronautique, présenté le 9 juin 2020.

La flotte des hélicoptères de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) a été, en l'espace de quelques années, réduite de 38 à 34 appareils à la suite de 4 accidents, dont le dernier est survenu en décembre 2019. Ce déficit capacitaire entraîne la fermeture de bases estivales, alors que, d'une part, la DGSCGC est régulièrement sollicitée pour un renforcement du maillage territorial et que, d'autre part, le vieillissement prématuré des appareils très sollicités (650 heures de vol en moyenne) a pour corollaire une maintenance plus coûteuse.

Par ailleurs, une réflexion plus globale sur le format du parc d'hélicoptères de la gendarmerie nationale a été engagée. Elle converge avec les évolutions industrielles et technologiques qui ont permis la mise au point d'un nouvel hélicoptère H-160, à la capacité d'emport accrue et permettant des avancées en matière de disponibilité et d'employabilité, par rapport à la flotte d'AS350-B Écureuil, dont le renouvellement devait être engagé. Ces perspectives permettent d'envisager à moyen terme une réduction du parc, actuellement de 56 appareils, de l'ordre de 15 %. Elles participent par ailleurs d'une mutualisation accrue des usages, comme de l'entretien de ces appareils, tout en garantissant une meilleure capacité de projection et d'emploi en matière de contre-terrorisme.

Dans le cadre du Plan de relance, 200 M€ en AE et 20 M€ en CP pour le programme 152 « Gendarmerie nationale », ainsi que 32 M€ en AE et 28,8 M€ en CP pour le programme 161 « Sécurité civile » ont été ouverts par anticipation par la LFR de juillet 2020. Les CP représentaient 90 % du marché des H145-D3 acquis par la Sécurité civile.

En LFI 2021, 41,6 M€ ont été ouverts sur la mission « Plan de Relance » en titre 5 : 1,6 M€ de CP au titre des H145-D3 de la DGSCGC et 40 M€ de CP au titre des H-160 de la gendarmerie nationale.

En PLF pour 2022, 41,6 M€ sont donc ouverts pour poursuivre le financement de l'achat de ces hélicoptères.